|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/6/29 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 9 août 2018  |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Sixième session**

**Genève, 15 – 19 octobre 2018**

QUESTIONNAIRE RELATIF À LA REPRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE DES DESSINS ET MODÈLES

*Document établi par l’Équipe d’experts chargée de la représentation des dessins et modèles*

1. À sa cinquième session, tenue du 29 mai au 2 juin 2017, le Comité des normes de l’OMPI (CWS) a créé la nouvelle tâche n° 57 en vue de “recueillir des informations sur les exigences des offices de propriété industrielle et des clients; et élaborer des recommandations en matière de représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles”. Il a également mis sur pied l’Équipe d’experts chargée de la représentation des dessins et modèles afin de mettre en œuvre cette tâche.
2. En vue de recueillir des informations auprès des offices de propriété industrielle, l’équipe d’experts a établi un projet de questionnaire, qui fait l’objet de l’annexe du présent document. Lors de l’établissement du questionnaire, l’équipe d’experts a noté que les prescriptions actuellement en vigueur en ce qui concerne la représentation électronique des dessins et modèles sont très différentes. Par exemple, certains offices de propriété industrielle acceptent uniquement les fichiers image en 2D, tandis que d’autres acceptent les fichiers en 3D, voire les fichiers vidéo. Dès lors, afin d’être en mesure d’élaborer des recommandations en matière de représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles, l’équipe d’experts prie le CWS d’encourager les offices de propriété industrielle à participer activement à l’enquête.
3. L’équipe d’experts prévoit de réaliser une enquête en décembre 2018 et de présenter les résultats de cette enquête à la septième session du CWS si le projet de questionnaire est approuvé à la présente session (voir le paragraphe 8 du document CWS/6/28). Le Bureau international devrait être prié d’établir et de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à remplir le questionnaire.
4. *Le CWS est invité*

*a) à prendre note du contenu du présent document et de son annexe;*

*b) à examiner le projet de questionnaire relatif à la représentation visuelle sous forme électronique en ce qui concerne les dessins et modèles industriels, qui fait l’objet de l’annexe du présent document, et à se prononcer à cet égard; et*

*c) à examiner les mesures qu’il est proposé à l’Équipe d’experts chargée de la représentation des dessins et modèles et au Bureau international de prendre, comme indiqué au paragraphe 3, et à se prononcer à cet égard.*

[L’annexe suit]